

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Version adoptée le : 05/02/2026

Applicable à compter du : 05/02/2026

1. L'ESPRIT DU CLUB

TCAP 44 est un club de course à pied fondé sur la convivialité, le respect, la solidarité et le plaisir de courir ensemble. Chaque membre progresse à son rythme dans un esprit d'équipe.

2. ADHÉSION

L'adhésion implique l'acceptation des statuts et du présent règlement, la fourniture d'un Pass Prévention Santé (PPS) valide, ainsi que le règlement de la cotisation annuelle fixée par le Bureau.

3. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements (endurance, fractionné, sorties longues, trail) sont organisés et communiqués par le club. Chaque membre court sous sa responsabilité et adapte son effort à sa condition physique. Les consignes de sécurité doivent être respectées.

4. SÉCURITÉ

Le respect du Code de la route est obligatoire lors des sorties sur voie publique. Le port d'équipements réfléchissants est requis de nuit. En trail, les sentiers et l'environnement doivent être respectés.

5. COMPÉTITIONS

Les compétitions sont facultatives. Le port des couleurs du club est encouragé afin de représenter TCAP 44 avec fierté, respect et esprit sportif.

6. RESPECT & DISCIPLINE

Chaque membre s'engage à adopter un comportement respectueux et bienveillant. En cas de manquement grave, le Bureau peut prononcer un avertissement, une suspension ou une exclusion.

7. VIE ASSOCIATIVE

Le club fonctionne grâce au bénévolat et à l'engagement de ses membres dans l'organisation d'événements et de moments conviviaux.

8. ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile pour ses activités. Chaque membre est invité à vérifier sa couverture personnelle (individuelle accident).

9. COMMUNICATION

Sauf opposition écrite, les membres autorisent l'utilisation de leur image pour la communication du club (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels).

Signatures

Le Président : Cyril CARGOUE

Le Secrétaire : Anthony PEGAIN

Le trésorier : Jean-Pierre Bernard